

DEPARTEMENT DE L'ARDECHE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU **PAYS BEAUME-DROBIE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

N°C-202505-065

Du 27 mai 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept du mois de mai, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente de Rocles, sous la présidence de Monsieur Christophe DEFFREIX, Président.

Etaient présents : WALDSCHMIDT Pascal, DUCROS Loïc, GONTIER Philippe, DEYDIER-BASTIDE Jean-Marc, LAPORTE Jean-Pierre, CARRIER Martine, POUGET TIRION Dominique, DJIANN Nicole, BERRES Thierry, MARCHAL Yannick, MOZZATTI Albert, ALLANO Marie-Claude, COULANGE François, DUCLOUX Sébastien, DEFFREIX Christophe, PIC Gabriel, SALEL Matthieu, CHABANE Francis, CHOTIN Marie Hélène, L'HERMINIER Raoul, TALAGRAND Michel, PARMENTIER Luc, BELVA Nathalie, PIOLAT Didier, MAZILLE Didier, MANFREDI VIELFAURE Pascale, FAURE Alexandre.

Pouvoir : PARMENTIER Luc (pouvoir de LASTELLA Carole), DEYDIER BASTIDE Jean-Marc (pouvoir de BOISSIN Eric), MAZILLE Didier (pouvoir de GOUBE Julien), DEFFREIX Christophe (pouvoir de BALAZUC Christian), CHOTIN Marie Hélène (pouvoir de PIERRARD TEYSSIER Nadine), BELVA Nathalie (pouvoir de GALLET Françoise), MANFREDI VIELFAURE Pascale (pouvoir de MAZILLE Didier).

Ont participé : CHENOT Lorraine

Nombre de conseillers en exercice : 41

Nombre de conseillers présents : 26

Pouvoir : 6

Date de la convocation 21 mai 2025

A été élu secrétaire : DEYDIER BASTIDE Jean Marc

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut délibérer.

OBJET : LABEL « LIRE ET FAIRE LIRE » DU RESEAU INTERCOMMUNAL DE LECTURE PUBLIQUE

La Communauté de Communes du Pays Beaume-Drobie souhaite obtenir le label « Mon interco aime Lire et faire lire » développé au niveau national par l'association « Lire et faire lire » et par l'Association des Maires de France. En effet, le service lecture publique de la collectivité est partenaire actif de « Lire et faire lire » au travers de ses 13 bibliothèques et médiathèques intercommunales, ainsi que les services de l'enfance et de la jeunesse ou dans le cadre des actions engagées dans le cadre de la Convention Territoriale d'Éducation Artistique et Culturelle.

Pour cela, elle souhaite s'engager à promouvoir la lecture sur son territoire en favorisant le développement du programme Lire et faire lire en :

- communiquant sur les actions menées par les bénévoles pour valoriser et développer la mise en place du programme Lire et faire lire ;
- sensibilisent les écoles et les communes, via les bibliothèques intercommunales de proximité, à l'intérêt de nouer un partenariat avec Lire et faire lire ;
- approfondissant le partenariat avec les bibliothèques intercommunales de lecture publique (mise à disposition d'ouvrages, actions communes, ...) ;
- en favorisant l'intervention de Lire et faire lire au sein des structures de la petite enfance et de l'enfance ;
- associant les bénévoles lecteurs aux manifestations culturelles locales ainsi qu'aux actions intergénérationnelles engagées sur le territoire ;

Le Conseil Communautaire,

Où l'exposé de son Président,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, décide de :

Approuver la candidature de la Communauté de communes à la labellisation « Mon interco aime Lire et faire lire » ;

Autoriser le Président à solliciter le label pour une durée de 2 ans, à effectuer toutes démarches requises pour son obtention et à prendre toutes les mesures nécessaires à sa mise en œuvre ensuite.

Fait et délibéré à Joyeuse, les 27 mai 2025 et an que dessus.

Au registre suivent les signatures.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Christophe DEFFREIX

Président



Jean-Marc DEYDIER BASTIDE
Secrétaire de séance